

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2023

Date de convocation et d'affichage : 23 juin 2023

DL-20230629-009

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD		X
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ		X
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint		X	Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint		X	Margaux CHAROUSSET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Tanguy NAZARET, 6 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Jean-Michel LADOUCE, 8 ^e Adjoint	X		Nathalie DESCOURS	X	
Georges THOMAS	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Annie CHATELARD	X		Emilie NGUYEN		X
Corinne SAVIN	X		Guylène MATILE-CHANAY	X	
Jean COMTET	X		Nicolas VANEL	X	
Hervé GINET		X	Antoine MATRAS	X	
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Jean-Marc BODET	Guy MONNIN
Anne-Christine DUBOST	Jean-Pierre GAITET
Hervé GINET	Jean-Michel LADOUCE
Annie GRIMAUD	
Sonia FAVIÈRE	Marion MELIS
Pascal GIMENEZ	Annie GRIMAUD (absente)
Vanessa GERONUTTI	Georges THOMAS
Margaux CHAROUSSET	Tanguy NAZARET
Patrick GUINET	Alain ROUX
Isabelle LOUIS COMME	Corinne SAVIN
Emilie NGUYEN	Josiane BOUVIER

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Annie CHATELARD	65,5 %	29	18	27



EDUCATION ET PETITE ENFANCE

Règlement de fonctionnement du multi accueil Pierre Perret - Modification

Tanguy NAZARET, adjoint en charge de la Petite Enfance et des Affaires Scolaires rappelle à l'Assemblée la délibération DL-20201015-002 en date du 15 octobre 2020 approuvant le règlement de fonctionnement du multi accueil Pierre Perret.

Il explique qu'au regard de l'évolution de la réglementation, par l'ordonnance du 19 mai 2021 en application de l'article 99 de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), une adaptation de ce règlement est aujourd'hui nécessaire (Loi Normative : Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021).

Dans ce cadre, le règlement de fonctionnement du multi accueil ainsi que son projet d'établissement ont été élaborés selon les dispositions de l'article R.2324-30 du code de la santé publique, et se réfère à la disposition du décret du 30 août 2021.

Il précise que :

- Le règlement de fonctionnement établit les règles d'organisation du multi accueil Pierre Perret ainsi que les fonctions et responsabilités de chacun. Il fixe les règles à respecter par les familles utilisatrices.
- Le projet d'établissement comporte trois parties : un projet social et développement durable adapté à la population accueillie, un projet d'accueil et un projet éducatif présentant les valeurs et objectifs éducatifs.

Enfin, il indique qu'une augmentation de la capacité d'accueil du multi accueil est prévue pour la rentrée 2023-2024 avec 3 places supplémentaires, portant à 65 places la capacité d'accueil de la structure.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le règlement de fonctionnement du multi accueil tel que présenté,

AUTORISE le Maire à signer ce règlement de fonctionnement.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 29 juin 2023

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

